

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT
Procès-verbal no 2/2015
de la séance du 23 juin 2015

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut et de Mme Danièle Lenoir, boursière.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 28 conseillers/ères
La Municipalité
Mme Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : Mme Anne-Noëlle Dupuy
Mme Natacha Baux
M. Francis Gétaz
Mme Sarah de Siebenthal
M. Patrice Yersin
Mme Sofie Weibull
M. Florian Ziörjen

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 17.03.2015
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 03/2015 Adoption des comptes et rapport de gestion 2014
5) Rapport des diverses commissions
6) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016
7) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
8) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

le PV du 17.03.2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire remplaçante, Vanessa Yersin.

2) Communications du Bureau

Un courrier de l'Ours SA daté du 8 avril 2015, informe que la commune de Rougemont (Château-d'Oex et Rossinière) est libérée de son cautionnement accordé le 6 février 2006 pour un montant de CHF 72'000.- réparti sur les trois communes.

Les conseillers ayant écrit un rapport de commission sont priés de passer vers la secrétaire à l'issue de la réunion pour toucher leur vacation.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Mme le Syndic annonce que les discussions pour réaliser une convention avec Bergbahnen Destination Gstaad (BDG) sont toujours en cours. Un rendez-vous est fixé le 26.06.2015 avec Philippe Leuba (chef du département de l'intérieur) les deux autres syndic du Pays-d'Enhaut ainsi que M. Erik Söderström pour obtenir officiellement un soutien du canton pour l'assainissement d'une partie de la dette de la Videmanette. Mme le Syndic a tout de même bon espoir pour arriver à un accord avec les communes bernoises. Les suggestions de Rougemont ne conviennent pas à Saanen et vice-versa. La Municipalité met la pression et menace de quitter BDG, ce qui ne leur plaît guère, car ce serait un échec. Mais la Commune souhaite rester sur ses positions.

M. Maurin Schwitzguébel

- Le chantier du nouveau collège se passe bien. Les délais sont respectés et le financement aussi. Mme Christine Pilet a démissionné de la présidence du comité de l'ASIPE. Son successeur est M. Eric Fatio. Mme Catherine Pilet (Grin) succède à la place de la Municipale Christine Pilet au sein du comité de l'ASIPE pour Rossinière.
- Lors des intempéries en mai dernier, le lac de la verdaz est monté et le chalet d'alpage a été inondé jusqu'au tranchage et la chambre. Des mesures d'urgence ont dû être prises pour changer le plancher et le fourneau et diverses réparations dans l'écurie.
- Les travaux aux Plans Praz ont pris du retard en raison de la visite des monuments historiques et les nouvelles normes ECA, mais le chantier a démarré ce jour même.

Mme Sonia Lang

- Depuis le mois d'avril, l'agence postale est montée au 1^{er} étage. Ceci pour éviter d'avoir deux réceptions ce qui posait des problèmes au niveau des ressources humaines. Les locaux de l'ancienne Poste sont à louer. Une annonce figurera dans le journal du Pays-d'Enhaut jeudi 25.06.2015. Avis aux intéressés, la location s'élève à CHF 1'200.-/mois.
- La Municipalité a décidé qu'uniquement le bâtiment de l'Arbalète fera partie de la coopérative de logement. Le géomètre a été mandaté pour faire un morcellement de la parcelle entière. Dès que ce sera fait, un projet avec la nouvelle mouture sera présenté au conseil.
- Etant donné que le sujet BDG n'est pas encore arrêté, il en est de même pour le projet de la Grande Salle, car son financement est dépendant des décisions prises pour et par BDG.
- Les nouveaux horaires du MOB qui entrent en vigueur en décembre 2015 subiront peu de changements. Suite à des remarques venues de l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional, une demande a été faite pour que les deux derniers trains au départ de Montreux soient retardés de 2 min pour attendre les trains en provenance de Lausanne.

M. Frédéric Blum

- Pour répondre à une question posée lors du dernier conseil au sujet du Valrose, M. Blum informe que le chantier est ouvert, mais Grohe Immobilier est en période de planification. Lors de la reprise par Grohe Immobilier, c'était déjà connu qu'il y aurait une phase de modification et cela exige une enquête complémentaire. Par rapport au projet initial, il y aura 12 chambres au lieu de 8, soit 4 chambres de plus. Le permis de construire est valable deux ans, avec une possibilité de prolongation d'une année, les propriétaires ont démontré la volonté d'avancer avec ce chantier et va certainement aboutir, comme annoncé dans l'article paru dans le journal local il y a quelques semaines. Par contre, les délais du calendrier auront un certain retard. Grohe Immobilier est également propriétaire du terrain au sud des voies de chemin de fer (où se situe actuellement le mini-court de tennis), un projet a également été repris avec le développement hôtelier lié avec l'hôtel Valrose. Des discussions sont en cours pour définir l'affectation de ce terrain ainsi que des compensations, car ce terrain est aussi concerné par la LAT. Affaire à suivre.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Chrisophe Rion a commencé au 1^{er} juin 2015 son travail de fontainier. Il est secondé dans son travail par M. Gérald Yersin et cela se passe bien. Le relevé des compteurs d'eau va débuter et M. Pierre-Alexandre Yersin demande de lui réserver un bon accueil.

M. Rodolphe Turrian

- Les intempéries du mois de mai, ont engendrés les interventions suivantes :
- En Rodomont, au lieu-dit les coins, un glissement de terrain a nécessité des travaux de gros œuvre.
- La route du Deredzu a aussi été entretenue
- Le chemin de la Verraz : le ruisseau a débordé et endommagé la route
- Le chemin de la Verdaz : des travaux d'entretien ont été fait
- Une subvention cantonale pour la remise en état de tous ces chemins sera demandée. Les forêts devraient entrer en matière.
- Ruisseaux : des Fenils, de Flendruz, des Ciernes-Picats, de la Combabelle, de Rubloz, des mesures d'urgences ont été prises et des subventions du SESA (service des eaux, sol et assainissement) ont été demandées
- Une discussion a eu lieu avec les autorités cantonales pour traiter l'état de ces routes AF, afin d'obtenir une expertise fédérale.
- Les travaux d'amélioration du carrefour aux Plans à Flendruz et la réfection de la traversée de la localité de Flendruz (à la charge de la commune) vont débuter prochainement.

M. André Reichenbach

- L'introduction de la nouvelle loi cantonale demande un nouveau découpage de la Protection Civile, soit le passage de 21 à 10 régions. Le Pays-d'Enhaut s'est approché de la Riviera. Un contrat de prestation est en élaboration entre l'Association Sécurité Riviera et les commune du Pays-d'Enhaut.
- Pour l'année scolaire 2015/2016, Le Parc Naturel Régional a choisi le thème des abeilles (sauvages et domestiques). L'an dernier, les chauves-souris étaient à l'affiche et 45 classes ont participé pour un total d'environ 800 élèves.
- M. André Reichenbach donne lecture de deux communications de Pays-d'Enhaut Region au sujet du Fond d'équipement touristique (FET). Cf annexes.
 - Modification de règlement du Fonds d'équipement touristique Pays-d'Enhaut

- Assainissement recapitalisation BDG – secteur Rougemont La Videmanette, participation du Fonds d'équipement touristique Pays-d'Enhaut (FET)

4) Préavis no 03/2015

Adoption des comptes 2014 et du rapport de gestion

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Annie Schwitguébel.
Les comptes sont passés en revue, rubrique par rubrique.

1300 : Perception de la taxe de séjour

Mme Michèle Genillard demande une explication plus précise au sujet de ce compte.

Mme Danièle Lenoir, boursière explique la provision pour perte sur débiteurs de CHF 20'000.-. La commune a repris la gestion de la taxe de séjour. Une réserve sur débiteurs a été créée pour couvrir le risque d'éventuelles défalcatons.

L'imputation de salaire (qui ne permet pas la balance de ce poste), est en discussion afin d'être déduite du produit de la taxe car auparavant la Commune payait l'OT pour effectuer ce travail. Hormis cette imputation c'est un compte qui se balance complètement.

3202.3311 Rodomont-Derrière La Ciernaz / amortissement

Mme Michèle Genillard souhaite avoir une explication pour ce poste.

Mme Danièle Lenoir dit que cela doit correspondre à une réponse donnée par la commission de gestion au budget 2014. Mme Annie Schwitzguébel, rapporteur de la CG, donne lecture de l'explicatif figurant dans leur rapport sur le budget 2014.

3511.3011 et 3511.3901 Edicule Public / traitement et imputation de salaires

M. Jean-Pierre Urweider demande une explication sur les imputations de salaires, car le cas revient fréquemment.

Mme Danièle Lenoir, boursière explique que, selon le règlement sur la comptabilité des communes, le paiement des salaires passe obligatoirement par un poste 3011. Le salaire de chaque employé est payé par un poste 3011.

Si l'employé a effectué des tâches dans d'autres centres de charges, des imputations sont pratiquées (obligatoirement des postes 3900 ou 4900) ceci dans le but de faire ressortir la charge salariale pour chaque centre de charges ou de produits. En additionnant le poste 3011 avec un 3900 ou en déduisant un 4900 on trouve la charge réelle salariale pour le poste.

Pour comprendre la charge exacte de chaque poste, un tableau d'heures est rempli pour être ensuite ventilé dans chaque poste. Pour certains postes comme les concierges ces heures sont transformées en pourcentage, ce qui abouti à une imputation de salaire, ceci dans le but de se rendre compte des coûts réels et pour la transparence des comptes entre les charges et les produits.

- Traitement 3011 = personne payée par ce poste / Imputation de salaire = déplacement d'une charge ou d'un produit à additionner ou déduire du 3011 pour en connaître la charge ou le produit réel.

En additionnant les traitements + imputation cela donne la masse salariale pour ce poste.

M. Jean-Pierre Urweider relève que le salaire est lié à une personne et regrette de ne pas voir une masse salariale globale de toute la commune.

Mme Danièle Lenoir dit que dans les comptes par nature (qui font partie du document des comptes remis aux conseillers chap. 5) nous trouvons toutes les informations regroupées. Une autre possibilité, qui se pratique dans diverses communes, est d'avoir un poste « finances » et toute la masse est centralisée à cet endroit ensuite tout part en imputation.

4503.3188.1 Frais d'exploitation Plans Praz

Mme Michèle Genillard souhaite savoir si la décharge des Plans Praz est désormais fermée ? M. André Reichenbach répond que le quota des mètres cubes autorisés est atteint et la décharge est fermée. La Municipalité est en attente des dispositions finales du canton avec les données pour remettre le terrain en état.

6700.3123 Abattoir / chauffage + électricité

Mme Sonia Lang donne une explication complémentaire pour ce poste. Le Groupe E ne fournit plus qu'un relevé par année. Une des explications que la municipale peut donner et qu'il y a eu des travaux dans l'abattoir avec un chauffage électrique pour tempérer le bâtiment. La facture suivante ne présente plus ces frais.

M. Lionel Feurer a vu que durant le Festival des Enfants, des câbles étaient tirés via l'abattoir. Mme Sonia Lang dit qu'effectivement c'était le cas lors de la première édition, mais pas de la deuxième édition l'an dernier.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Accepter les comptes 2014 tels que présentés par la Municipalité

Sont acceptés à l'unanimité

M. Jean-Paul Yersin, président remercie la boursière, Mme Danièle Lenoir pour son excellent travail et la présentation des comptes.

5) Rapport des diverses commissions

Commission de gestion : rapport lu par M. Pascal Oesch, président.

M. Maurin Schwitzguébel apporte les informations supplémentaires sur les alpages :

- Rodomont devant
 - la fosse est à l'étude, le montant prévu au budget est insuffisant. Cela fera l'objet d'un préavis ultérieur.
- Les seaux pompes ne sont plus d'actualité et tous les chalets d'alpage sont équipés d'extincteur
- Rodomont derrière
 - sol du tranchage a été fait
 - salle de bain a l'étude
- La Verdaz
 - le plancher de la chambre à lait a été fait
 - le fourneau a été changé
 - divers travaux ont été réalisés ou on été confié
- la Verraz : assainissement derrière le chalet et pose chêneaux
- Comborsin : pose de chêneaux et changé le tour
- Grange petit revers changer la ramure

A propos des cheminées de tous les chalets, il n'y a pas encore d'équipement possible, car le Municipal est toujours en attente de la nouvelle loi.

Commission des routes et infrastructures : rapport lu par M. Tell Schwitzguébel, président.

Commission de recours en matière fiscale : La commission n'a pas siégé et n'a pas fait de rapport.

Commission d'urbanisme : rapport lu par M. Fabrice Biemann

6) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016

Présidence

Le président actuel arrive au terme de son mandat. M. Jean-Paul Yersin en profite pour remercier l'assemblée de la confiance accordée durant ces deux années.

Sans autres propositions, le président propose Mme Annie Schwitzguébel, 1^{ère} vice-présidente, au poste de présidente.

Mme Annie Schwitzguébel accepte de se porter candidate.

Bulletins délivrés : 28	Bulletins blancs : 1
Bulletins rentrés : 28	Bulletins nuls : 0

Mme Annie Schwitzguébel est élue présidente du Conseil communal par 27 voix.

Mme Annie Schwitzguébel remercie l'assemblée pour la confiance et prend ce poste avec plaisir.

1^{er} vice-président

Il est de coutume que le 2^{ème} vice-président passe au rang de 1^{er} vice-président. Sans autres propositions, M. Olivier Yersin accepte de se porter candidat.

Bulletins délivrés : 28	Bulletins blancs : 1
Bulletins rentrés : 28	Bulletins nuls : 0

M. Olivier Yersin est élu 1^{er} vice-président au Conseil communal par 27 voix.

2^{ème} vice-président

Le poste de 2^{ème} vice-président est à repourvoir. Le président attend les propositions.

M. Jean-Pierre Urweider propose Mme Michèle Genillard. Elle refuse.

M. Colin Rayroud propose M. Lionel Feurer. Il refuse.

M. Michel Favre-Perrod propose Mme Stéphanie Graf. Elle refuse.

M. Colin Rayroud propose M. Grégory Feurer. Il refuse.

Mme Marie-Claude Urweider propose M. Fabrice Biemann. Il refuse.

Mme Annie Schwitzguébel propose M. Nicolas Blatti. Il refuse.

Mme Annie Schwitzguébel propose Mme Stéphane de Siebenthal, il accepte.

Sans autre proposition, M. Stéphane de Siebenthal accepte de se porter candidat.

Bulletins délivrés : 28 Bulletins blancs : 1
Bulletins rentrés : 28 Bulletins nuls : 0

M. Stéphane de Siebenthal est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal par 26 voix.

M. Gabriel Favre-Perrod a obtenu une voix

Scrutateurs

Les scrutateurs actuels arrivent également au terme de leur mandat. Sans autres propositions, **Mme Alexandra Yersin et Mme Sarah de Siebenthal**, actuelles scrutatrices suppléantes acceptent de fonctionner comme scrutatrices.

Mme Sarah de Siebenthal est élue à l'unanimité
Mme Alexandra Yersin est élue à l'unanimité

Scrutateurs suppléants

Les propositions pour les scrutateurs suppléants sont :

M. Colin Rayroud propose M. Daniel Favre-Perrod : il accepte.
M. Fabrice Biemann propose M. Martin Sambale : il refuse.
M. Colin Rayroud propose Mme Stéphanie Graf : elle accepte.

Mme Stéphanie Graf et M. Daniel Favre-Perrod, acceptent de fonctionner comme scrutateurs suppléants.

Ils sont élus chacun à leur tour à main levée et à l'unanimité.

*Bureau nommé lors de la séance du 23.06.2015
pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016*

<u>fonction</u>	<u>Bureau</u>
Président	Schwitzguébel Annie
1ère vice-P.	Yersin Olivier
2ème vice-P.	De Siebenthal Stéphane
Scrutatrice	Yersin Alexandra
Scrutatrice	de Siebenthal Sarah
Scrut.suppl.	Favre-Perrod Daniel
Scrut.suppl.	Graf Stéphanie

7) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion : la place d'Annie Schwitzguébel est à repourvoir.
La commission a contacté M. Colin Rayroud, sans autre candidat il accepte.
M. Colin Rayroud est élu à l'unanimité.

Commission des routes et infrastructures : aucun changement
Commission de recours en matière fiscale : aucun changement
Commission urbanisme : aucun changement
Délégués ASIPE : aucun changement

*Commissions fixes renouvelées lors de la séance du 23.06.2015
pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016*

<u>fonction</u>	<u>Comm. De Gestion</u>
Président	Oesch Pascal
membre	Genillard Thierry
membre	Karlen Colin
membre	Rayroud Colin
membre	Rosat Denis
membre	Schopfer Natacha
membre	Weibull Sofie

<u>fonction</u>	<u>Comm. Des routes et des infrastructures</u>
Président	Schwitzguebel Tell
membre	Favre-Perrod Michel
membre	Moesching Hans-Ueli
membre	Sambale Martin
membre	Sumi Magali
membre	Von Siebenthal Stéphane
membre	Yersin Olivier

<u>fonction</u>	<u>Comm.recours mat.fiscale</u>
Président	Genillard Thierry
membre	Weibull Sofie
membre	Yersin Alexandra

<u>fonction</u>	<u>Délégués ASIPE</u>
Municipal	Schwitzguebel Maurin
membre	Bielmann Fabrice
membre	Genillard Michèle
Suppléante	Graf stéphanie

<u>fonction</u>	<u>Comm. Urbanisme</u>
Président	Bielmann Fabrice
Municipal	Blum Frédéric
membre	Blatti Nicolas
membre	Gétaz Francis
membre	Feurer Lionel
membre	Urweider Jean-Pierre

Le renouvellement de toutes les commissions fixes ont chacune été acceptées à l'unanimité.

8) Divers et propositions individuelles

Notre huissier prend la parole au nom du conseil, pour remercier vivement M. Jean-Paul Yersin pour ces deux années de présidence et la bonne tenue des séances, avec rigueur et respect.

Mme Annie demande ce qu'il va devenir de l'ancienne station de la Quoquaire, qui n'est pas esthétique dans le paysage?

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic annonce que normalement la station devrait être démontée. Ce travail figure dans la liste des travaux à faire par BDG.

Mme Annie Schwitzguébel souhaite savoir si la route depuis la Quoquaire en direction de Martigny est publique ?

M. Rodolphe Turrian affirme que c'est une route AF qui va jusqu'à l'avant-dernier chalet. La suite du tronçon appartient à la « Landschaft ». Il va se renseigner si la circulation y est autorisée. Il y a un passage public pédestre.

Mme Stéphanie Graf a souvenir que Mme le Syndic avait mentionnée il y a 2 ans environ, qu'un rapport du responsable cantonal des routes devait être établi à propos de la zone 30 km/h pour la limitation de la circulation. Qu'en est-il ?

M. Rodolphe Turrian : annonce que la Municipalité souhaite faire homologuer la zone 30km/h jusqu'aux Allamans. Plusieurs chicanes ont été posées et un relevé est en cours pour l'homologation. La volonté est de continuer à ralentir le trafic.

Mme Stéphanie Graf soulève que la majorité du trafic en provenance des Chavalets transite par le bas du village, qui est fort chargé en circulation. Elle demande s'il y aurait une solution pour remédier à ceci.

M. Rodolphe Turrian prend note de la remarque et va étudier la situation avec le responsable concerné du canton, M. Brun. La solution serait de mettre en place un sens de marche.

Mme Michèle Genillard ajoute que la circulation sur la Place de la Gare roule vite. Une limitation de 30 km/h serait également bienvenue à ce endroit.

M. Rodolphe Turrian explique que si cela devient une zone 30 km/h, le passage piéton serait supprimé avec une priorité de droite.

M. François Duperrex tient à confirmer que la circulation est importante sur le bas du village et devient de plus en plus conséquente. A l'heure de midi, lorsque le passage à niveau est fermé, la colonne de véhicules arrive à la hauteur de la consommation.

M. Rodolphe Turrian résume que nous avons deux choix : soit un zone 30 km/h, soit zone 50 km/h. Il prend note des réflexions et va étudier les possibilités.

M. Hans-Ueli Mösching mentionne que la route de la teinturière étant terminée, mais les deux containers ne sont pas très accueillants.

M. Maurin Schwitzguébel prend note.

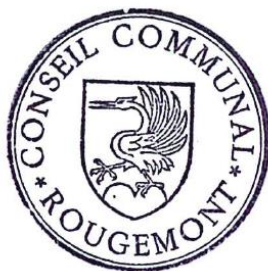
Au nom du conseil, M. Tell Schwitzguébel souhaite la bienvenue à Mme Annie Schwitzguébel et lui souhaite bonne chance pour le mandat de présidence.

A l'issue de l'assemblée un apéritif est servi pour marquer ce changement.

Il est 22h00 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 30 juin 2015

Le Président
Jean-Paul Yersin
Jean-Paul Yersin



La Secrétaire
D. Waser
Daphné Waser